

Lettre urgente 08-05
3 juin 2005

Lettres d'invitation

LETTRE URGENTE DE LA FIE

Chère Madame, cher Monsieur,

Un certain nombre de fédérations nationales se sont plaintes auprès de la FIE des difficultés, parfois insurmontables, qu'elles ont rencontrées s'agissant des lettres d'invitation nécessaires aux formalités de visas.

En effet, soit les fédérations n'ont pas pu obtenir de lettre d'invitation, soit les ont obtenues si tardivement que, dans les deux cas, il leur a été impossible de requérir un visa. En conséquence, elles ont dû renoncer à participer à certaines compétitions.

Je voudrais rappeler que la participation des fédérations nationales, aux compétitions officielles de la FIE, est un droit qui ne doit en aucun cas ressembler à un « parcours du combattant » dès lors qu'il s'agit de formalités administratives. Je vous rappelle également l'article ci-dessous, chapitre 9, du Règlement Administratif de la FIE :

« Les Championnats du Monde, les Championnats du Monde cadet/junior et les autres manifestations officielles de la F.I.E. ne seront attribués qu'aux Fédérations nationales membres accordant l'accès libre aux compétiteurs et officiels et dont les Comités d'organisation s'engagent à adresser des invitations à toutes les Fédérations qui ont le droit d'y participer, et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir les visas requis. En cas d'infraction à ces dispositions, le Bureau de la F.I.E. est tenu d'en alerter immédiatement les Fédérations membres de la F.I.E. et doit examiner la possibilité de transférer la charge d'organiser ces manifestations à un autre pays. »

Nous espérons que de telles situations qui sont contraires à l'esprit sportif ne se reproduiront plus.

René Roch
Président

